

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone : 517700

Fax : 517844

Conseil Exécutif

Troisième Session Ordinaire

4 – 8 juillet 2003

MAPUTO (Mozambique)

Ex. CL/43 (III)

**RAPPORT DU PRESIDENT INTERIMAIRE DE LA COMMISSION SUR LE
PROJET DE CONVOCATION D'UNE CONFERENCE INTERNATIONALE
SUR LA REGION DES GRANDS LACS**

RAPPORT DU PRESIDENT INTERIMAIRE DE LA COMMISSION SUR LE PROJET DE CONVOCATION D'UNE CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA REGION DES GRANDS LACS

I. INTRODUCTION

1. L'idée de convoquer une conférence internationale sur la région des Grands Lacs remonte au début des années 1990, plus particulièrement après le génocide au Rwandarwandais, en 1994. Le Conseil des ministres de l'OUA, avait, dès 1995, adopté une résolution demandant au Secrétaire général de l'OUA, en coopération étroite avec le Secrétaire général des Nations unies, d'œuvrer à l'organisation d'une telle conférence. Par la suite, aussi bien le Conseil des ministres que l'Organe central du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits adopteront d'autres résolutions et ~~de~~ décisions exprimant leur appui à la tenue de la conférence.

2. Les Nations unies ont également souligné la nécessité de la tenue d'une conférence internationale sur les Grands Lacs. Dans sa résolution 1078 (1996), en date du 9 novembre 1996, le Conseil de sécurité a invité le Secrétaire général des Nations unies à déterminer, de toute urgence et en étroite collaboration avec le Secrétaire général de l'OUA et les Etats concernés, les modalités de la tenue d'une conférence internationale sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs et de prendre les dispositions nécessaires pour convoquer cette conférence. Mais, pour diverses raisons, l'idée d'organiser une telle conférence n'avait pas recueilli le consensus requis.

3. En 1999, à la suite de l'éclatement, une année plus tôt, de la 2^{ème} guerre du Congo, le Secrétaire général des Nations unies, M. Kofi Annan, nomme un représentant spécial pour la région des Grands Lacs, avec pour mission principale de recueillir les vues des dirigeants de la région sur le projet de conférence internationale.

4. Pour sa part, le Conseil de Sécurité des Nations unies adopte une série de résolutions, dont les résolutions 1291 du 24 février et 1304 du 16 juin 2000, portant sur la situation en République démocratique du Congo (RDC). Dans ces résolutions, le Conseil décide « que la situation sécuritaire dans ce pays constitue une menace contre la paix et la sécurité internationales et qu'il importe d'organiser, le moment opportun, sous les auspices de l'Organisation des Nations unies et de l'Organisation de l'unité africaine, une conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs à laquelle participeraient tous les gouvernements de la région et toutes les autres parties concernées ».

5. Trois raisons fondamentales militent en faveur de la tenue d'une telle conférence. La première est que les conflits dans les pays des Grands Lacs ont une dimension régionale ; la deuxième est que les populations de la région des Grands Lacs sont si étroitement liées sur les plans ethnique, culturel et linguistique que l'instabilité exclusivement endogène de chacun des pays concernés se propage rapidement, crée et entretient une dynamique de conflit dans l'ensemble de la région ; et la troisième est que c'est dans un cadre régional que doivent être recherchées les solutions aux conflits et à l'instabilité endémique des pays concernés.

II. MISSIONS EXPLORATOIRES

6. Conformément aux résolutions et décisions de l'OUA et des Nations unies, les deux organisations ont décidé de travailler en étroite coopération dans le cadre de la préparation de la conférence. C'est ainsi qu'une première mission conjointe OUA / Nations unies, composée de l'ambassadeur Berhanu Dinka, alors représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour les Grands Lacs, et de mon représentant spécial au Burundi, l'ambassadeur Mamadou Bah, a visité, en décembre 2001, l'Ouganda, la Tanzanie, le Kenya, la République démocratique du Congo et le Rwanda, pour recueillir les vues des dirigeants de ces pays sur le projet de conférence internationale.

7. A la lumière de ces contacts et des développements positifs intervenus dans les processus de paix d'Arusha (Burundi) et de Lusaka (RDC), le Secrétaire général des Nations unies et moi-même avons, à nouveau, dépêché une mission conjointe dans les Grands Lacs, du 12 novembre au 3 décembre 2002. Cette mission était composée de M. Ibrahima Fall, le nouveau représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour les Grands Lacs, et de mon représentant spécial au Burundi, l'ambassadeur Mamadou Bah. Celui-ci sera remplacé, en cours de mission, par M. Keli Walubita, envoyé spécial au Libéria, retenu circonstancielllement pour me représenter dans les Grands Lacs.

8. La mission a visité l'Ouganda, le Burundi, la RDC, la Tanzanie et le Rwanda. Elle n'a pu consulter les dirigeants kenyans, le Kenya se trouvant alors en période électorale. Il convient, toutefois, de rappeler que le Kenya avait, lors de la première mission, donné son accord pour la tenue de la conférence. La mission avait pour objectifs de consulter les dirigeants de la région sur l'opportunité d'une conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie, la bonne gouvernance, le développement économique et l'intégration régionale dans la région des Grands Lacs, et, le cas échéant, de chercher à obtenir leur accord sur la substance de la conférence, la nomination de points focaux et la mise en place des comités nationaux préparatoires.

9. Tous les pays visités ont donné leur accord de principe pour la tenue d'une telle conférence, et ont accepté les thèmes retenus, à savoir : paix et sécurité, démocratie et bonne gouvernance, développement économique et intégration régionale. Ils ont également marqué leur consentement pour le démarrage des préparatifs de la conférence, étant entendu que la date de sa tenue devra être programmée de manière à permettre aux processus de paix d'Arusha et de Lusaka d'entrer dans leur phase opératoire : finalisation du dialogue inter-congolais et mise en place d'un gouvernement de transition en RDC, et conclusion d'un accord de cessez-le-feu inclusif entre le gouvernement de transition du Burundi et les forces rebelles non encore parties de l'accord d'Arusha.

10. Les pays de la région ont également accepté le principe de nommer des fonctionnaires de haut niveau comme points focaux, et de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de mettre en place des Comités nationaux préparatoires.

11. Certains pays de la région ont insisté sur les questions de sécurité aux frontières avec la RDC et sur la position centrale de ce pays pour le rétablissement de la paix et de la stabilité dans la région. Ils ont suggéré la mise en place, par l'ONU, d'un dispositif de sécurité aux frontières pour surveiller et observer les « forces négatives », qui constituent un danger permanent. Ils ont également invité les Nations unies et l'Union africaine à jouer un rôle plus actif et efficace en RDC, notamment à l'Est de ce pays.

12. Tous les pays ont accepté que les Etats voisins, les organisations régionales africaines et les partenaires au développement soient étroitement associés, en qualité d'observateurs, à la préparation, à la tenue et au suivi de la Conférence.

13. A la suite de l'accord donné par les pays des Grands Lacs au projet d'organisation d'une conférence internationale, une mission conjointe ONU-UA s'est rendue dans les pays voisins des Grands Lacs, ainsi que dans d'autres pays africains, du 17 mars au 16 avril 2003. Elle était composée de M. Ibrahim Fall et de mon envoyé spécial, M. Keli Walubita. La mission a visité les pays suivants : Afrique du Sud, Angola, Namibie, Zimbabwe, Zambie, Nigeria, Gabon et la République du Congo.

14. La République centrafricaine, initialement prévue dans l'itinéraire, n'a pu être visitée en raison du coup d'Etat qui a eu lieu dans ce pays le 15 mars 2003. Par ailleurs, lors de son séjour au Nigeria, la mission n'a pu rencontrer les autorités nigérianes, en raison du déplacement à l'extérieur du chef de l'Etat nigérian, qui se trouvait alors à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire, où il

participait au premier Conseil des ministres du gouvernement de réconciliation nationale, ainsi que du ministre des Affaires étrangères.

15. La mission avait pour objectif d'informer les pays voisins du projet de conférence internationale sur les Grands Lacs, des résultats de la mission effectuée dans les pays les plus directement concernés et d'obtenir leur appui et soutien au projet de conférence.

16. Les pays consultés se sont félicités de la mission conjointe Nations unies/Union africaine et ont exprimé leur soutien sans réserve à la Conférence internationale proposée tout en soulignant son importance pour la région des Grands Lacs. Ils ont salué l'appropriation du processus par la région et se sont prononcés en faveur des trois thèmes proposés pour la conférence.

17. La question des réfugiés a été considérée comme l'un des nombreux indicateurs de l'interconnexion entre les différentes crises de la région des Grands Lacs et avec les pays voisins. Il a été suggéré qu'elle soit intégrée à un quatrième module sur les questions humanitaires et sociales.

18. Tous les pays ont manifesté de l'enthousiasme de pouvoir être invités comme observateurs à la Conférence proposée, certains pays exprimant le souhait de jouer le rôle d'observateurs « actifs ». Un pays a été plus loin en demandant à faire partie du cercle restreint parce qu'il estime être trop éprouvé par ces crises régionales pour ne pas faire partie d'un tel cercle. Certains pays ont indiqué qu'ils pourraient apporter une aide sur le plan diplomatique chaque fois qu'elle s'avèrerait nécessaire dans le processus de préparation ; tous les pays ont encouragé la délégation à les consulter chaque fois qu'elle le souhaiterait.

19. Tous les pays se sont déclarés en faveur d'un rôle d'observateur important pour la communauté internationale et les donateurs du début à la fin du processus (préparation, tenue, mise en œuvre).

20. En mettant en exergue la complexité de la situation dans la région des Grands Lacs, ils ont tous indiqué qu'il fallait se pencher sur les causes profondes des crises et ont approuvé la démarche de la Conférence internationale proposée consistant à s'attaquer aux problèmes dans un cadre global et de façon approfondie. Ils ont tous convenu de la position centrale de la RDC dans les deux crises affectant la région des Grands Lacs et leur règlement ainsi que les liens forts qui existent entre ces crises (politique, social, économique, humain, ethnique), chacune de ces crises ayant une incidence sur le reste de la région.

21. Certains pays ont estimé que les processus de paix devraient mûrir avant d'envisager la tenue d'une Conférence internationale, mais que le processus de préparation pourrait commencer dans l'immédiat.

22. Il y a eu consensus sur la nécessité d'associer au processus des organisations régionales telles que la SADC, le COMESA, la CEEAC, la CEPGL ; l'accent a également été mis sur la nécessité d'impliquer le NEPAD dans le volet développement économique et intégration régionale.

23. Il me paraît important de relever qu'entre ces deux missions, le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies dans les Grands Lacs avait entrepris une tournée de consultation avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux au développement pour les informer et les sensibiliser sur le processus en cours et obtenir leur soutien. Les réactions enregistrées ont été à la fois positives et encourageantes.

III. STRUCTURE DE LA CONFERENCE

24. La conférence intéresse au premier plan les six pays de la région des Grands Lacs : le Burundi, le Kenya, la RDC, le Rwanda, l'Ouganda et la Tanzanie. Les conférences au sommet, tout comme les autres réunions, doivent se tenir dans ces pays. Les pays voisins et autres (République centrafricaine, République du Congo, Gabon, Soudan et Zambie, Angola, Namibie, Zimbabwe, Afrique du Sud et Nigeria) seraient invités à y participer en tant qu'observateurs, tout comme des pays non africains et des organisations africaines et internationales.

25. La conférence serait organisée sous les auspices conjointes de l'ONU et de l'Union africaine. En dehors des gouvernements, la conférence serait ouverte à la participation des acteurs non gouvernementaux des pays de la région qui devraient apporter leur contribution à la préparation des décisions et recommandations de la conférence, ainsi qu'à leur mise en œuvre.

26. La conférence internationale offrira un cadre et un processus permettant de s'attaquer, sur plusieurs fronts, aux facteurs qui expliquent la récurrence des conflits à l'intérieur des Etats et dans l'ensemble de la région. Elle ne sera pas un événement ponctuel et unique, mais un processus continu doté d'un mécanisme régional chargé de suivre et de contrôler l'application de ses décisions selon des modalités à convenir entre les pays de la région.

27. Ainsi, plus qu'une conférence, il s'agirait d'une série de conférences. Un premier sommet de chefs d'Etat adopterait des principes, orientations et directives et ordonner la mise en place de groupes de travail thématiques au niveau des ministres et des experts régionaux, et arrêterait toutes autres directives pertinentes. Ensuite, des réunions ministérielles et d'~~es~~ experts

discuteraient en profondeur des thèmes retenus et proposeront des solutions permettant de remédier aux différentes sources d'instabilité dans la région.

28. Les réunions ministérielles devraient réfléchir également sur la création d'un mécanisme régional chargé du suivi des décisions de la conférence, au-delà du second sommet, qui, lui, entérinera ; les décisions et recommandations adoptées par les réunions des ministres et des experts.

29. Comme indiqué plus haut, les thèmes de la conférence sont la paix et la sécurité, la démocratie et la bonne gouvernance, le développement économique et l'intégration régionale. Les questions sociales et humanitaires, notamment celles se rapportant aux réfugiés, pourraient constituer un quatrième thème, comme suggéré par certains pays.

30. Il est, pour l'heure, difficile de fixer avec exactitude la date de la première conférence au sommet. Toutefois, il est envisagé de s'atteler, d'ores et déjà, à la phase préparatoire et de tenir le premier sommet dès que les Accords d'Arusha et de Lusaka auront atteint un certain niveau de mise en œuvre. La conférence viendrait ainsi consolider ces processus de paix, en leur donnant une perspective régionale.

31. Pour garantir la paix, la sécurité, la démocratie, la bonne gouvernance, le développement économique et l'intégration régionale, la conférence pourrait adopter une série d'instruments, dans le cadre d'un pacte de stabilité et de solidarité entre les pays de la région.

32. Dans le cadre des préparatifs de la conférence, des points focaux ont été nommés et une première réunion, suivie d'une réunion des Comités nationaux préparatoires, est envisagée pour fin juin.

IV. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

33. Le projet de conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie, la bonne gouvernance, le développement économique et l'intégration régionale dans la région des Grands Lacs apparaît aujourd'hui plus opportun que jamais. Sa tenue, à terme, consoliderait les processus de paix nationaux, notamment au Burundi et en RDC, et donnerait une dimension globale et inclusive à la paix, à la sécurité, au développement et à l'intégration économique dans la région.

34. Le partenariat entre les Nations unies, l'Union africaine et les gouvernements des pays de la région dans la planification et l'organisation de cette conférence permet d'assurer et de garantir son intégrité et son appropriation par les pays de la région. Aussi bien les représentants des gouvernements que ceux des organisations de la société civile seront impliqués

dans les différentes phases du processus de préparation, de tenue et de suivi de la conférence.

35. Il me paraît essentiel que la conférence envisagée prenne appui sur les déclarations et décisions pertinentes adoptées par l'OUA/UA tout au long de ces dernières années sur des questions aussi variées que le règlement des conflits, la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme, l'intégration et le développement économiques. A cet égard, une attention toute particulière devra être accordée à la Déclaration solennelle sur la Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique (CSSDCA) de juillet 2000 et aux décisions subséquentes sur le processus de la CSSDCA, y compris le Mémorandum d'entente adopté par le Sommet inaugural de l'UA à Durban, en juillet 2002. En vérité, la conférence sur les Grands Lacs n'est, à bien des égards, qu'une réduction à l'échelle régionale de la CSSDCA.

36. Je suis d'avis que la présente session du Conseil exécutif doit donner l'opportunité aux pays concernés de se concerter et de convenir d'une approche commune qui guidera l'action de l'UA et des NU dans la préparation de la conférence et permettra à la région de s'approprier cette initiative. Sur la base de la position des pays de la région, le Conseil exécutif donnerait les orientations nécessaires à la Commission pour lui permettre de poursuivre ses efforts conjointement avec les Nations unies. A cet égard, le Conseil exécutif pourrait :

- a. accueillir favorablement le projet de conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie, la bonne gouvernance, le développement économique et l'intégration régionale dans la région des Grands Lacs, et s'engager à apporter son soutien politique et diplomatique à la tenue de ladite conférence ;
- b. se féliciter du fait que les pays de la région ont accueilli unanimement le projet de conférence internationale et ont fait leur la recommandation selon laquelle le processus préparatoire peut d'ores et déjà démarrer ;
- c. se féliciter également de l'appui politique et diplomatique des pays voisins et autres de la région des Grands lacs au processus préparatoire et à la tenue de la conférence ;
- d. encourager la Commission à poursuivre ses efforts conjointement avec les Nations unies et à prendre toutes les dispositions requises à cet effet ;

- e. se féliciter du partenariat actif et de la coopération fructueuse entre l'ONU et l'UA, notamment à travers le Bureau du représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la région des Grands Lacs et l'envoyé spécial du Président intérimaire de la Commission de l'UA, dans toutes les initiatives relatives à la préparation de la conférence internationale ;
- f. lancer un appel pressant à la communauté internationale et plus particulièrement aux partenaires bilatéraux et multilatéraux du développement pour qu'ils apportent leur soutien et leur concours multiformes à la préparation, à la tenue et au suivi de la conférence internationale, afin d'en assurer le succès.